



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 24 juillet 2023 à 16 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Était également présente M^{me} Marielle Benoit directrice générale et greffière.

M^{me} Sylvie Ouellette, M. Claude Benjamin et M^{me} Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe, sont absents.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2023-433 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

2023-434 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

Procès-verbaux

2023-435 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 juillet 2023

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 3 juillet 2023.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 3 juillet 2023 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 3 juillet 2023.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2023-436 *Règlement modifiant le Règlement 661 décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 661 décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût.*



M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 661 décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût*, afin de remplacer les mots "fonds général" par "revenus généraux".

2023-437

Dépôt du projet de *Règlement modifiant le Règlement 661 décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 661 décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût.*

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 661 décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût.*

2023-438

Adoption du *Règlement 458-68 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-008)*

Document : *Règlement 458-68 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-008).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-68 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-008)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Traitement des eaux

2023-439

Réfection du système de décantation à la Station de traitement d'eau potable - Confection de plans et devis et surveillance de chantier - Octroi du contrat

Document : *Rapport du Comité de sélection daté du 5 juillet 2023.*

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat de services professionnels pour la confection de plans et devis et la surveillance de chantier dans le cadre du projet de réfection du système de décantation à la Station de traitement d'eau potable à la firme GBI experts-conseils inc. au coût de 237 538,35 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-722.

Seconde période de questions

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 16 h 33.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire